



NON à l'initiative populaire fédérale "Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage" (Initiative biodiversité)

Le comité contre l'initiative pour la biodiversité a été dévoilé jeudi 13 juin dernier. Une large alliance est montée au créneau pour expliquer les risques de l'initiative dite biodiversité en votation populaire le 22 septembre prochain. Dans les grandes lignes, le texte limiterait la production durable d'énergie, de denrées alimentaires et restreindrait l'exploitation forestière ainsi que le tourisme. Au niveau national, les partis politiques du Centre, de l'UDC du PLR ainsi que les associations professionnelles de l'Union des arts et métiers (USAM) et l'Union suisse des paysans (USP) s'y opposent.

Que propose l'initiative ?

L'initiative "pour l'avenir de notre nature et de notre paysage" réclame suffisamment de moyens financiers et de surfaces pour la nature (30% du territoire). Elle veut aussi ancrer une meilleure protection du paysage et du patrimoine bâti dans la Constitution. Un contre-projet du Conseil fédéral avait été enterré en décembre 2023.

Pourquoi y être opposé malgré les engagements importants pour la biodiversité ?

L'agriculture travaille avec la biodiversité et s'engage à la maintenir sur base volontaire sur la base d'une législation actuelle suffisante pour la nature comme pour le paysage. Cette initiative est extrême, inefficace et même inutile. La mise sous cloche de 30% du territoire national correspondant aux cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis, deviendrait une nouvelle réserve pour la biodiversité. Cette situation se traduirait par une réduction de la production alimentaire. L'expérience des réseaux écologiques au sein du canton démontre que ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité. Ainsi, augmenter de manière disproportionnée les réserves n'est pas la bonne solution. Pour rappel, la profession accorde déjà 19% de la surface agricole utile pour la biodiversité ceci sans compter les estivages qui couvrent une surface complémentaire comptant des prairies riches en espèces.

Le 9 juin 2024, le peuple a voté un ensemble de lois en faveur des énergies renouvelables. L'application de l'initiative biodiversité irait à contre sens du souhait du peuple. De plus, la surface forestière dédiée au bois d'œuvre comme au bois énergie serait également remise en question. À terme, les chauffages à distance et les communes seraient aussi impactées.

Avec un nombre important de communes en zone de montagne, la limitation de mesures sur le bâti impacterait aussi le développement du tourisme en terme d'infrastructure.

Comme déjà annoncé, la Confédération planifie des réductions de budget pour l'ensemble de ces tâches. La constitution de réserves complémentaires est évaluée financièrement jusqu'à 440 millions qui au passage, réduirait, une fois de plus, les compétences cantonales et communales. Le matériel de campagne sera bientôt disponible et nous vous informerons de la distribution dans les prochaines semaines. Nous restons bien entendu à disposition pour tout complément d'information.

CNAV – Yann Huguelit



Transport des bovins

Lors d'un marché de bétail aux Ponts-de-Martel à la fin-novembre 2023, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) avait procédé à des contrôles de bétailières. Dans l'ensemble, ces contrôles se sont très bien déroulés, avec très peu de problèmes soulevés.

Cependant, un manquement spécifique a été constaté. Celui-ci concerne les cloisonnements/séparations obligatoires. En effet, si un ou des animal(aux) dispose(nt) de **plus du double** de la surface minimale requise (voir ci-dessous), une cloison doit être installée afin de réduire cette espace (au maximum 2x la surface requise par animal selon le poids). En effet, contrairement par exemple aux écuries, les animaux ne devraient pas avoir trop d'espace lors du transport, car lorsque la surface est trop grande, les animaux peuvent dans certains cas avoir plus de peine à maintenir leur équilibre et peuvent se blesser.

Il est toutefois possible de renoncer à poser une séparation lorsqu'un animal seul de l'espèce bovine habitué à être attaché est transporté attaché dans un véhicule ayant une surface de transport maximale de 10 m².

Surface minimale requise selon poids :

Bovins

Poids en kg	Surface par animal en m ²	Hauteur minimale du compartiment en cm
40- 80 kg	0,30	Hauteur au garrot + 20 cm
80-150 kg	0,40	Hauteur au garrot + 25 cm
150-250 kg	0,80	Hauteur au garrot + 25 cm
250-350 kg	1,00	Hauteur au garrot + 35 cm
350-450 kg	1,20	Hauteur au garrot + 35 cm
450-550 kg	1,40	Hauteur au garrot + 35 cm
550-700 kg	1,60	Hauteur au garrot + 35 cm
plus de 700 kg	1,80	Hauteur au garrot + 35 cm

Ainsi, une vache seule de 650 kg ne devrait pas disposer de plus de 3.2 m² durant le transport. Une séparation de la bétailière avec une barrière doit donc parfois être nécessaire.

Bien que le SCAV n'a2 donné aucune sanction jusqu'à présent pour ce genre de cas, il serait bien d'y porter attention à l'avenir.

CNAV - Loris Rapin

Permanence téléphonique

Vu la modestie du nombre d'appels et afin de réaliser quelques économies, du **8 juillet au 16 août 2024**, la permanence téléphonique de la CNAV, Cofida SA et Agrisano est assurée en matinée exclusivement (08h00-12h00). Merci d'avance pour votre compréhension.

PDR Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel et alentours

Phase de documentation du PDR en cours pour 2024 - 2025

Un PDR ou "programme de développement régional agricole" est un soutien de l'OFAG qui offre une opportunité de partager une vision collective pour le développement de sa région et de mobiliser des financements. Un PDR doit compter une majorité d'agriculteurs dans les porteurs de projet et également favoriser la collaboration avec d'autres secteurs. Dans ce cadre, des agriculteurs de la Vallée des Ponts et de La Sagne, en collaboration avec leurs fromageries, le moulin et l'abattoir, sont en train de développer un concept pour valoriser le potentiel agro-touristique, les savoir-faire et les produits de cette vallée de montagne marquée par l'histoire de la tourbière et tournée vers l'élevage.

La phase de documentation qui démarre va permettre de définir et programmer un ensemble de projets qui vont concourir à la stratégie globale de ce PDR. Pendant leur mise en place, limitée à 6 ans, les projets (par ex : étude de marché, promotion, mise en place de sentiers ou d'activités touristiques, constructions, locaux de transformation, hébergement, etc.) pourraient bénéficier de contributions (de 0 à 70% du montant des investissements suivant les objets) grâce à des fonds de la Confédération et à un cofinancement cantonal.

Chaque structure ou personne liée à ce territoire peut participer aux réflexions en cours et, sous réserve de cohérence avec le concept global, planifier un projet individuel ou collectif. Des idées en lien avec le développement d'expériences touristiques, la transformation et la promotion de produits du terroir, ou encore l'abattage à la ferme ont fait l'objet de l'étude préliminaire.

En cas d'intérêt, veuillez prendre contact avec Armin Eigenmann (agriculteur et membre du comité de la fromagerie des Ponts-de-Martel au 079 585 26 32) ou Béatrice Manceau (CNAV, coordinatrice PDR, 032 889 36 44).

Plus d'info sur : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home> puis recherche : PDR

CNAV – Béatrice Manceau

Remise des diplômes

La réussite des jeunes diplômés du CFC agricole sera fêtée lors de la cérémonie de remise des diplômes qui se déroulera le mercredi **3 juillet 2024 dès 14h00** à la Grange aux concerts sur le site d'Evologia à Cernier.

Afin de faciliter l'organisation des activités en lien avec les absences des apprentis, la CNAV vous communique les cours interentreprises (CIE) pour le CFC agriculteurs/-trices qui sont planifiés ainsi :

CIE	1 ^{ère} année (1AGRI)	2 ^{ème} année (2AGRI)
Prévention des accidents	28 août 2024	
Protection de la santé	19 novembre 2024	
Réglage et entretien des machines de fenaison	29 août 2024	
Hygiène et assurance qualité	18 et 20 février 2025	
Réglage et entretien des machines du sol		2 et 3 octobre 2024
Utilisation des élévateurs et télescopiques		14 et 16* janvier 2025 15 et 17* janvier 2025
Utilisation de la pompe à traiter		9 avril 2025
Soins et transport sûrs des animaux et trafic		6 mars 2025

Attention toutefois pour les dates des CIE machines de fenaison, machines du sol et pompe à traiter, ces dernières peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Concernant le CIE "Utilisation des élévateurs et télescopiques", les élèves seront répartis en groupe pour suivre le cours.

*Le 2^{ème} jour est facultatif mais permet aux personnes désireuses d'acquérir le "permis cariste".

Les frais de ce 2^{ème} jour qui s'élèvent à CHF 350.- sont assumés par l'apprenti/-ie.



Fête la Terre 2024

Cette année, l'agriculture est mise à l'honneur pendant Fête la Terre.

À cette occasion, la CNAV organise plusieurs activités, ceci en collaboration avec l'Union des paysannes neuchâteloises, Bio Neuchâtel et la Jeunesse rurale.

Vendredi 23 août

Le vendredi soir de 22h à 4h du matin, venez faire la fête sous notre tente avec la Jeunesse rurale au bar et DJ Kash.

Prix d'entrée : CHF 5.-

Samedi 24 août

Dès 9h30 et jusqu'à 18h, retrouvez-nous sous nos tipis pour boire un verre, vous trouverez aussi des animations pour les enfants, une animation sur la pratique de la faux, une ferme reconstituée entièrement avec ses animaux et ses cultures, une exposition sur les tracteurs et un parcours pour les enfants.

Le samedi soir dès 19h venez partager un moment de convivialité lors d'un repas qui sera suivi d'un concert du groupe de musique folklorique Kitsch (réservation sous www.cnav.ch/CNAV/fete-la-terre).

Prix :

Repas et concert adulte : CHF 40.-

Enfant jusqu'à 12 ans : CHF 20.-

Menu : Roastbeef, salades, sauce tartare et mille-feuilles

Concert sans repas dès 20h30 : CHF 15.-

Dimanche 25 août

De 9h à 13h, venez passer un bon moment autour d'une Tavolata Brunch, préparée par les paysannes neuchâteloises (réservation sous www.cnav.ch/CNAV/fete-la-terre).

Prix adulte : CHF 40.-

Prix enfant jusqu'à 12 ans : CHF 20.-

Vous pourrez aussi nous rejoindre de 12h30 à 18h30 sous nos tipis pour partager un verre et (re)découvrir le monde agricole par le biais de nos diverses animations pour petits et grands.

Réservation sur : www.cnav.ch/CNAV/fete-la-terre et information auprès de notre secrétariat 032.889.36.30.



Agro-CNAV 24

Nous avons le plaisir de vous dévoiler les thèmes qui seront abordés lors de notre prochaine journée **Agro-CNAV 24** :

Le jeudi 5 septembre 2024 dès 9h

Exploitation Stauffer

Les Petites-Crosettes 31

2300 La Chaux-de-Fonds

Thèmes
1) Les pathologies du poumon des agriculteurs et leur prévention.
2) La culture de protéagineux à graines et leur valorisation en alimentation animale et humaine (selon la mesure du plan climat cantonal).
3) La gestion maîtrisée du parasitisme Analyses à réaliser : quand et quels types d'analyses sont les plus cohérentes ? Stratégies pour favoriser l'acquisition de l'immunité versus les strongles, optimisation de la maîtrise du parasitisme chez le jeune bétail, pâturage et parasitisme.
4) Démonstration du robot autonome D'AGXEED avec semoir Présentation de l'entreprise Sevra : digitalisation de l'agriculture

CNAV - Melinda Oppliger

Démarchage téléphonique

Ces dernières semaines, des clients ont été contacté par téléphone par une personne leur annonçant que Laetitia Balossi avait quitté son poste de responsable du secteur assurances à Cernier et que leur portefeuille assurances était désormais géré par elle-même. Cette information est totalement fausse.

Les démarchages téléphoniques en faveur de l'assurance obligatoire des soins sont interdits et doivent être dénoncés. Nous vous recommandons de prendre note des coordonnées de l'interlocuteur, du nom de son entreprise et d'effectuer une dénonciation via le site du SECO : <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/>.

Malgré le cadre juridique et l'accord sectoriel en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, qui n'a pas été signé par toutes les caisses maladie, de nombreuses personnes assurées se plaignent toujours d'appels reçus au nom de telle ou telle caisse maladie. Dans certains cas, ces appels sont passés depuis l'étranger bien qu'ils affichent un numéro suisse. Dans d'autres cas, le numéro d'appel est masqué.

Les entreprises Agrisano ne partiquent pas le démarchage téléphonique et ont signés l'accord sectoriel susmentionné.

Bien assurer ses dents

L'assurance obligatoire des soins, l'assurance-accidents selon la LAA et l'assurance-invalidité prennent en charge les coûts en cas de maladies graves et non évitables du système masticatoire ou de maladies générales, d'accidents ou d'infirmités congénitales. Les coûts d'autres traitements dentaires peuvent être couverts par des assurances complémentaires ambulatoires générales ou des assurances complémentaires dentaires.

La chirurgie et l'orthopédie dento-faciales sont souvent prises en charge par les assurances complémentaires générales ambulatoires dans l'enfance et l'adolescence, jusqu'à un pourcentage défini. Des prestations supplémentaires peuvent être souscrites au moyen des assurances dentaires complémentaires.

Chez Agrisano, les frais de chirurgie et d'orthopédie dento-faciale sont déjà couverts à hauteur de 50 % (montant illimité) par l'assurance complémentaire générale ambulatoire **AGRI-spécial** jusqu'à l'âge de 20 ans révolus. Le traitement doit toutefois commencer avant l'âge de 18 ans. De même, les extractions dentaires chirurgicales sont prises en charge à hauteur de 50 % des coûts, jusqu'à 500 CHF par année civile.

En outre, Agrisano propose l'assurance dentaire complémentaire **AGRI-dental**. Cette assurance vient compléter les prestations déjà souscrites dans le cadre de l'assurance complémentaire AGRI-spécial. Les interventions telles que la prophylaxie dentaire, l'hygiène dentaire, la correction de la position des dents et les soins conservateurs sont couverts. L'assurance complémentaire AGRI-dental peut être conclue jusqu'à l'âge de 6 ans révolus avec un examen de santé simplifié. Ensuite, un certificat dentaire est exigé. Pour les traitements de prophylaxie dentaire (comme l'hygiène dentaire), il existe un délai de carence de six mois à compter de la souscription de l'assurance. Pour tous les autres traitements, le délai de carence est de douze mois. Les choix de la somme assurée ainsi que de la franchise permettent d'économiser sur les primes.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener, Ludivine Houlmann ☎ 032 889 36 50

La météo de ces derniers mois n'a pas empêché les néophytes envahissantes de produire leurs fleurs. Pour rappel, voici les plus problématiques pour l'agriculture et la biodiversité, et quelques recommandations de lutte :

- **Bunias d'Orient**

- **Avant la montée en graines** (idéalement en début de floraison au mois de mai)
Cas 1 : la population est petite et le sol pas trop dur : arracher la plante à l'aide d'une pioche avec la racine, mettre la racine à l'incinération, le reste de la plante peut être composté.

Cas 2 : la population est grande et/ou le sol est trop dur : passer le broyeur / la débroussailleuse à disque.

- **La plante est déjà en graines** (intervenir encore maintenant)
Cas 3 : la population est petite et le sol pas trop dur : arracher la plante à l'aide d'une pioche avec la racine, mettre toute la plante à l'incinération (racine et hampes florales)

Cas 4 : la population est grande et/ou le sol est trop dur : idéalement faucher les hampes florales et les incinérer et passer le broyeur/la débroussailleuse à disque sur le reste des plantes afin qu'elles ne reproduisent pas de fleurs et qu'elles épuisent leurs réserves.

Pour optimiser l'efficacité, il faut prévoir un nouveau passage quand/si les plantes repoussent en août-septembre.

- **Séneçons** (même si certaines sont indigènes, toutes les espèces sont très toxiques pour le bétail et les chevaux, même ensilée ou séchée !)
 - Faucher ou arracher les plantes avant la formation des graines et leur envol. Mettre le matériel végétal à l'incinération. Répéter l'opération autant de fois que nécessaire durant l'année. La plante peut produire des graines mûres de mai à octobre.

Si vous n'êtes pas sûr de reconnaître ces plantes, vous pouvez télécharger les applications de reconnaissance suivantes sur votre smartphone : **PlantNet** ou **Flora Incognita**

Aurèle Jobin de la Station phytosanitaire est à disposition pour répondre : [079 394 36 93](tel:0793943693)

Vous trouverez le manuel de gestion des néophytes envahissantes et des fiches techniques Bunias/Séneçon/Vergereette annuelle sous : www.cnv.ch/ANAPI/Preposes-agricoles/ et plus amples informations sur <https://www.infoflora.ch/fr/neophytes/neophytes.html>

Entretien des talus routiers

Le service des ponts et chaussées (SPCH) vous rappelle que, dans le cadre de l'entretien raisonné des talus routiers, une boîte de contact via l'adresse électronique SPCH.PlantesInvasives@ne.ch a été mise en place, en coordination avec le Service de l'agriculture (SAGR).

Les agricultrices et agriculteurs du canton peuvent y signaler l'apparition de foyers de plantes invasives ou indésirables le long des routes cantonales, qui n'auraient pas été détectés et traités par nos équipes d'entretien ou nos mandataires.

Le SPCH ne traitera que les foyers situés sur les terrains dont il a la charge. Les demandes ne concernant pas le SPCH seront transférées aux propriétaires concernés, dans la mesure où ils peuvent être identifiés. Les annonces exhaustives (lieu avec adresse complète et/ou n° de bien-fonds et cadastre, route et tronçon concernés) facilitent nos interventions.

SPCH



Espace Campagne, balade gourmande du 31 août et 1^{er} septembre 2024

Espace Campagne vous propose cette année, une balade gourmande au Valanvron à côté de La Chaux-de-Fonds.

Cette balade s'adresse à tous, jeunes et moins jeunes. En y participant vous passerez de ferme en ferme où vous pourrez déguster des produits du terroir et découvrir plusieurs facettes de notre agriculture locale.

Des jeux et des activités seront proposés tout spécialement pour les enfants.

Le rendez-vous est donné le 31 août et 1^{er} septembre 2024.

Départ entre 9h et 11h.

Prix : 65.- par adulte, gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans, 20.- pour les enfants de 11 à 16 ans

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 août sur espacecampagne.ch.

Nous cherchons encore des bénévoles, si vous désirez vivre cette balade de l'intérieur, veuillez contacter Céline Borel au 079 535 12 59.

Espace Campagne, Jean-Yves Robert

Mise de bétail de l'Arc jurassien

Une mise de bétail est organisée le mercredi 21 août prochain à Tavannes dès 10h00. Inscriptions auprès de :

Claude-François Monnat : 079 384 78 79

Christian Stegmann : 079 769 74 34

L'assemblée générale de la Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel s'est tenue le mercredi 17 avril dernier.

Le président nous a présenté un bilan 2023 sur les marchés de bétail qui ont lieu dans nos infrastructures et quelques statistiques intéressantes sur la consommation de la viande en Suisse.

Pour les comptes, notre société termine l'année avec un bénéfice de CHF 1'099.00.

Au comité, suite au départ d'Antoine Hostettler, l'assemblée a élu par acclamation M. Raphaël Hostettler pour lui succéder, un grand merci à notre membre sortant et la bienvenue à notre nouveau membre.

Un remerciement aux invités et aux membres présents.

Cette année, la halle agricole des Ponts-de-Martel fête ses 25 ans d'existence.

Pour marquer le coup de façon conviviale, le comité invite les sociétaires (votre conjoint/e également bienvenu/e) à :

Une soirée grillades le **mercredi 17 juillet 2024 dès 19h30**

Inscription souhaitée par téléphone au 032 889 36 30.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux à l'occasion de cette soirée, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Le comité



Concours de taureaux de l'Arc Jurassien

Le **6 septembre prochain** aura lieu le concours de taureaux centralisé de l'Arc jurassien à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel.

Les classements débiteront le matin et seront suivis de l'élection des champions.

Une cantine sera ouverte à tous tout au long de la journée.

Tous les taureaux inscrits au herdbook et nés avant le 6 mars 2024 peuvent y participer. Le délai des inscriptions est fixé au vendredi 2 août 2024 par Redonline.

Une prise de sang sera nécessaire, un courrier sera adressé aux éleveurs, avec les informations sur le type d'analyse, en temps voulu.

En cas de questions, vous pouvez contacter le comité d'organisation par e-mail : federationnib@gmail.com.

Le bateau "Ville de Neuchâtel" aux couleurs envoûtantes de l'Œil de perdrix.

Le bateau "Ville de Neuchâtel" vogue désormais sur le lac aux couleurs inspirée par le vin Œil de Perdrix. Cette collaboration entre Neuchâtel Vins et Terroir et la LNM Navigation célèbre l'emblème de la tradition viticole locale. Vous pourrez déguster notre spécialité cantonale directement à bord aux dates suivantes :

- 30 juin 2024 sur les courses n°213 et n°315 de 14h15 à 17h20
- 7 juillet 2024 sur les courses n°213 et n°315 de 14h15 à 17h20
- 21 juillet 2024 sur les courses n°213 et n°315 de 14h15 à 17h20
- 24 juillet 2024 sur les courses n°617 et n°26 de 15h40 à 18h45
- 7 août 2024 sur les courses n°24, n°611 et n°613 de 9h15 à 13h30
- 16 août 2024 sur la course n°217 de 17h25 à 18h50
- 17 août 2024 sur la course n°217 de 17h25 à 18h50
- 15 septembre 2024 sur les courses n°213 et n°315 de 14h15 à 17h20
- 29 septembre 2024 sur les courses n°213 et n°315 de 14h15 à 17h20

Embarquez et laissez-vous séduire par les saveurs de l'Œil de Perdrix original et la beauté de la région !

DÉCOUVREZ NOS PRODUCTEURS ET PARTENAIRES NEUCHÂTELOIS

L'association "Neuchâtel Vins et Terroir" met en avant ses partenaires qui font la richesse de notre canton. Les restaurants, vigneron, producteurs travaillent avec passion pour offrir des produits d'une qualité exceptionnelle.

Découvrez, goûtez et partagez des moments conviviaux en compagnie des produits de notre région ! Pour en savoir plus : <https://neuchatel-vins-terroir.ch/terroir/#D%C3%A9couvrir>



Période du : 1^{er} au 31 mai 2024

1. Canton de Neuchâtel

Plusieurs photos de loup provenant de pièges-photo : les 5 mai (3 passages), 6 mai, 7 mai, 12 mai, 13 mai et 14 mai aux Verrières. Le 15 mai à La Chaux-du-Milieu. Ces observations sont complétées par une crotte de loup trouvée aux Verrières le 8 mai (confirmation par analyse ADN).

Remarque : Depuis mi-mai, le suivi cantonal du loup a été renforcé et l'analyse des données a été confiée au KORA. Certains événements ne sont donc pas encore connus au moment de la rédaction de ce bulletin.

Aucune attaque sur des animaux de rente.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois – frontière avec le canton de Neuchâtel)

Présence régulière de loups dans la région frontalière avec le canton de Neuchâtel.

Pas de dommages aux animaux de rente à proximité du canton de Neuchâtel durant le mois de mai.

3. Canton du Jura

Pas d'observation certifiée ni d'attaque sur des animaux de rente durant le mois de mai.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Pas d'observation certifiée ni d'attaque sur des animaux de rente durant le mois de mai.

5. France voisine

Présence régulière de plusieurs loups sur le territoire de la meute de Joux.

Pas d'attaque sur des animaux de rente durant le mois de mai.

Décisions de tir en vigueur (Suisse)

Canton	Fin de validité théorique	Description	Réalisé
-	-	-	-

L'association Bio-Neuchâtel est fière d'annoncer la célébration de son 30^{ème} anniversaire. Tout au long de l'année 2024 une série d'événements est organisée. Pour marquer ce jubilé, l'association organise notamment une dégustation de vins biologiques régionaux à bord du Fribourg sur le lac de Neuchâtel. Cet événement **unique** aura lieu le **vendredi 28 juin 2024 de 17h25 à 18h50**.

Lors de cette soirée spéciale, quatre vigneron et vigneronnes présenteront leurs vins et partageront leur passion pour la viticulture biologique.

Seront présents :

- **Le Domaine De Montmollin**
- **Le Domaine Saint-Sébastien**
- **La Cave Alain Gerber**
- **La Maison Carrée**

Chacun présentera deux vins de sa production soigneusement sélectionnés. Ce sera une occasion de déguster huit vins tout en échangeant directement avec les producteurs sur leur métier et leurs méthodes de production biologique.

Détails de l'événement :

- **Date** : Vendredi 28 juin 2024
- **Heure** : De 17h25 à 18h50
- **Départ et arrivée** : Port de Neuchâtel
- **Inscription** : CHF 25.- par personne ou 100.- la table de 4 personnes.
- **Réservation** : <https://bio-neuchatel.ch>

Programme de la soirée :

1. **Accueil des participants** : dès 17h10
2. Départ du bateau : 17h25
3. **Dégustation assise** : 8 vins différents seront servis à table
4. **Discussions et échanges** avec les vigneron sur leurs métiers et les méthodes de production biologique tout au long du voyage dans une ambiance conviviale et chaleureuse.
5. **Fin de l'événement** : 18h50

Cet événement s'inscrit dans la mission de Bio-Neuchâtel de promouvoir l'agriculture biologique. L'association est ravie de célébrer trois décennies de soutien et d'engagement envers l'agriculture biologique dans la région de Neuchâtel.

Les amateurs de vin, les membres de l'association, ainsi que toutes les personnes intéressées par l'agriculture biologique sont invités à venir découvrir les artisans et artisanes passionnés et engagés dans cette démarche.

Pour plus d'informations veuillez contacter :

Bio-Neuchâtel

Email : info@bio-neuchatel.ch

Téléphone Charlene Contesse : 079 394 10 70

Formation de la paysanne : offre 2024-2025 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN à Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- Dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne.
- En formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- Dispose du sens d'entreprendre et d'innover.
- Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques.
- Conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les horaires des cours 2024-25 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Informations et modules 2024/2025 :

<https://www.frij.ch/FORMATIONS/Formations-Brevet-et-Maitrise/Formation-de-la-paysanne>

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription : **jusqu'au 30 juin 2024**, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et des modules choisis, à retourner à :

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

Edito

Chères Paysannes,

D'abord un chaleureux merci au groupe du Val-de-Ruz, pour la bonne organisation de l'Assemblée générale du printemps.

Je me réjouis à chaque fois de la belle affluence rencontrée, lors de ce mercredi après-midi du mois de mars. C'est toujours un plaisir de présenter le travail effectué par l'association et l'occasion de nous rencontrer, d'échanger et de partager.

Il y a deux ans, l'idée a germé dans quelques têtes du comité central : poser notre candidature , pour la préparation de l'assemblée des déléguées de l'USPF.

Puis cette idée s'est rapidement transformé en projet, ensuite en engagement. Nous avons créé un comité d'organisation extraordinaire composé de 7 personnes qui ont su relevé ce grand défi, car sans leur travail une telle manifestation n'aurait pas vu le jour.

En effet, il a fallu réserver les salles, des hôtels afin d'accueillir plus de 200 personnes, penser aux différents repas que nous voulions proposer, réserver des cars pour effectuer une visite de notre beau canton de Neuchâtel.

Mais tout cela nécessite un apport financier extérieur, recherche de sponsors. Neuchâtel vins et terroir nous a mis à disposition leur compétences, afin de réaliser un dossier professionnel.

D'ailleurs, je profite de les remercier au passage.

Après tout cela, c'est vous Mesdames qui êtes entrées en scène en nous apportant votre engagement, vos disponibilités et votre savoir-faire, afin de mener à bien cette manifestation.

Mission accomplie, toutes ces dames sont rentrées jeudi soir, enchantées de leur séjour à Neuchâtel.

En témoignage les nombreux messages de remerciements que j'ai reçu.

Merci encore et toujours de m'accompagner dans ces projets plus divers les uns que les autres. C'est très précieux de savoir que vous me soutenez à chaque fois.

Je vais terminer cet édito de juin en vous souhaitant un bel été...enfin s'il se décide à venir un jour !

Natacha Stauffer

T-shirt : J'peux pas, j'ai paysannes

Vous avez pu découvrir, lors de l'assemblée des déléguées de l'USPF des nouveaux t-shirts que nous avons créés pour l'occasion.

Si vous les avez aimé, une commande est prévue cet automne. N'hésitez pas à prendre contact avec votre présidente de groupe pour les commander.

Fête la Terre les 23-24-25 août 2024

Cette année l'agriculture est à l'honneur !

Diverses manifestations sont organisées principalement par la Chambre Neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, les paysannes et la jeunesse rurale.

Vendredi soir : Disco pour les jeunes et les moins jeunes

Samedi soir : Repas-spectacle avec le groupe Kitsch

Dimanche matin : Tavolata brunch

Nous aurons besoins de votre savoir-faire et vos disponibilité afin de mener à bien le brunch de dimanche matin. Si vous êtes intéressées, annoncez-vous auprès de votre présidente de groupe. D'avance un grand merci.

Burn-out

Le burnout ? Pas moi... Pourtant, de plus en plus de personnes sont touchées par le surmenage au quotidien. Les personnes travaillant dans l'agriculture sont plus souvent touchées par le burnout que la moyenne de la population. Le risque de souffrir d'un burnout est renforcé par le manque de temps libre, la pression du temps, l'imbrication étroite du travail et de la famille ainsi que, de plus en plus souvent, la situation financière des exploitations.

L'école supérieure spécialisée OST a mené des recherches sur ce thème dans le cadre du projet « Surcharge et burnout dans l'agriculture » et partage les résultats sur le site des paysannes suisses.

Sur le site, vous trouverez des offres de prévention et d'aide.

Utilisez-les et faites-vous connaître si vous avez besoin de soutien. Vous trouverez toutes les informations sur le site des paysannes suisses en tapant :

<https://www.paysannes.ch/surmenage-et-prevention-du-burnout>